



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 891-01

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 16 décembre 2020, le règlement suivant :

891-01 – Règlement modifiant le Règlement 891 afin d’augmenter la dépense et l’emprunt pour un montant additionnel de 473 000 \$

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, en date du 26 mars 2021;

QU’il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU’il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 29 MARS 2021.

L’assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA